

Problèmes de Mycologie : un nom, ce n'est que bruit et fumée (13)

Autor(en): **Baumgartner, Heinz**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie**

Band (Jahr): **67 (1989)**

Heft 3

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-936440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

la composition du milieu de culture. D'autres bandes en revanche sont toujours présentes, elles sont génétiquement déterminées et sont utilisables pour la caractérisation, l'identification et la délimitation des espèces.

La comparaison des bandes de laccase génétiquement stables de quelques souches de *Pleurotus* problématiques du point de vue systématique a mis en évidence 2 groupes à spectres d'isoenzymes différents: *P. ostreatus* et *P. columbinus* d'une part, *P. eryngii*, *P. pulmonarius* et *P. cornucopiae* d'autre part. Ceci prouve l'identité ou du moins la proche parenté des espèces au sein de chaque groupe. Ce résultat correspond d'ailleurs bien à ceux obtenus par d'autres auteurs utilisant des méthodes différentes. En croisant des monocaryons à forte activité enzymatique, on peut obtenir des hybrides dicaryotiques à production enzymatique encore accentuée. De plus la faculté de sécréter des laccases spécifiques est transmissible et peut être introduite dans des souches par croisements. Ces deux phénomènes sont susceptibles de revêtir une grande importance dans l'industrie.

T. Stijve et J. Bonnard: Psilocybine et urée dans le genre *Pluteus*.

7 pages; en français.

Résumé: L'analyse de 25 collections (la plupart provenant de Suisse) de *Pluteus salicinus* (Pers.: Fr.) Kummer, nous a permis de constater que ce champignon contenait en moyenne 0,25% de psilocybine exprimée sur la matière sèche. Cette substance hallucinogène se trouve aussi dans *Pluteus nigroviridis* Babos, tandis que les résultats analytiques sont négatifs pour 12 autres espèces de *Pluteus* et pour 8 espèces d'*Entoloma*. Pour la première fois, nous rapportons la présence de fortes quantités d'urée dans le genre *Pluteus*.

(f.b., p.p.)

Mycologia Helvetica est une revue Scientifique éditée par l'USSM avant 1986, par la SMS (Société Mycologique Suisse) dès 1986. Toute personne intéressée à la Mycologie — en particulier les membres et les Sociétés de l'USSM — peut devenir membre de la SMS et/ou s'abonner à *Mycologia Helvetica*. Tous renseignements auprès de Madame Dr B. Senn-Irlet, Altenbergrain 21, 3013 Berne.

Problèmes de Mycologie

Un nom, ce n'est que bruit et fumée (13)

«Et si tu ressens une plénitude de félicité,
Donne-lui le nom que tu voudras:
Nomme-la Bonheur! Cœur! Amour! Dieu!
Cette plénitude est pour moi innommable!
Seuls sont réels les sentiments;
Leur nom n'est que bruit et fumée,
Masquant de nuées le Feu du ciel».
(Faust à Marguerite, I. 3451—3458)

Goethe n'aurait guère pu imaginer que cette citation de son «Faust» trouverait un jour place dans une revue de Mycologie. Et pourtant, la marée envahissante de nouveaux noms scientifiques de champignons qui nous submerge depuis des siècles — et surtout depuis quelques années —, me paraît justifier quelque peu cette association apparemment anachronique.

Il est bien évident que la situation n'est guère réjouissante: le mycologue doit à la fois étudier les nouveaux noms de taxa, tout en gardant en mémoire les anciens, de façon à s'en sortir en consultant aussi bien la littérature récente que celle d'hier. Deux exemples pour introduire le sujet:

- Avant 1969, le *Tricholome subannelé* s'appelait *Tricholom subannulatum*; à partir de cette date son nom devint *T. batschii* et voilà que récemment on nous dit que son nom valide est *T. fracticum* (Britz.) Kreisel.
- Le Morillon est fréquemment nommé *Morchella semilibera*, mais des auteurs en ont fait deux espèces distinctes *M. hybrida* et *M. rimosipes* — cette dernière n'étant aujourd'hui qu'une forme plus âgée —, mais j'ai trouvé dans la littérature toute récente la dénomination *M. gigas* (Batsch) Pers.: Fr.!

A vrai dire, on peut avoir l'impression qu'un arbitraire absolu règne sur la manière de nommer les champignons. Mais en fait, depuis le début de ce siècle, il existe des règles de nomenclature internationales, adoptées lors de Congrès de Botanique et révisées périodiquement. Ainsi que Konrad le formulait dans une série d'articles parus dans le BSM en 1945, ces règles «ont pour but de mettre de l'ordre et de la clarté dans un domaine où régnait auparavant une confusion générale...» — remarquez la formulation à l'imparfait! — et «la ligne directrice était de modifier le moins possible la nomenclature usuelle».

En observant objectivement l'évolution jusqu'à ce jour, on ne peut pas ne pas constater que de toute évidence la théorie et la pratique ont chacune suivi des voies divergentes. On peut en trouver la cause dans le fait que les Règles ne sont pas toujours univoques et qu'elles peuvent donner lieu à des interprétations contradictoires. Sinon, comment expliquer d'occasionnelles disputes de nomenclature? Voici deux exemples:

- Un mycologue tchèque (J. Sutura dans Ceska Mycol. 36. 1982) «démontre» que le nom générique *Leccinum* S.F. Gray pour les Bolets rudes n'est pas conforme aux Règles et doit être remplacé par *Krombholziella* Mre. S. Rauschert (Zeitschrift für Mykologie 49. 1983) «démontre» au contraire que *Leccinum* est conforme, et par conséquent à conserver. Qui a raison? (En l'état actuel des choses, il semble malheureusement que chacune des opinions trouve des adeptes parmi les Mycologues).
- En 1984, on a décrit simultanément et indépendamment en Allemagne et en Suisse une espèce — la même — de *Psathyrella*: *P. sachariolens* Enderle, respectivement *P. suavissima* Ayer. La publication allemande a eu lieu deux mois plus tôt, mais elle est considérée comme non valide par l'auteur suisse pour des raisons de forme; cette opinion semble pourtant mise en doute par l'auteur allemand qui s'appuierait sur celle d'un expert hollandais.

Les compléments et modifications des Règles, acceptées à chaque Congrès international constituent une raison fondamentale des changements de noms. Quelques décisions prises au Congrès de Sydney en 1981 furent lourdes de conséquences, et cela toujours, dans le but de stabiliser — enfin? — la nomenclature mycologique. J'essaie ci-après, dans une forme simplifiée et en me limitant aux champignons supérieurs, d'expliquer les modifications les plus importantes.

Avant Sydney, les «points de départ» de la nomenclature se basaient sur les ouvrages de Persoon (1801) pour les Gastéromycètes et sur ceux de Fries (1821) pour les autres champignons; cela signifie que seuls les noms «conformes aux Règles» publiés depuis ces points de départ sont déclarés «valides», plus précisément les plus anciens publiés dès ces dates. A Sydney, ces points de départ ont été remplacés par un autre, unique, soit Linné (1753) qui, le premier, avait introduit la nomenclature binomiale. En conséquence, des noms prépersooniens ou préfriesiens (p.ex. ceux proposés par Batsch, Bulliard, Schaeffer, Scopoli, etc.) acquièrent validité. Cependant, pour limiter les modifications rendues obligatoires par cette disposition, les noms acceptés par Persoon (1801) et Fries (1821—1832) sont sanctionnés, c'est à dire qu'ils sont conservés au détriment de noms antérieurs; dans les citations d'auteurs, ces cas sont indiqués par «deux points», p. ex. Bull.: Fr. ou Batsch: Pers. Voici quelques modifications découlant de cette Règle d'ancienneté (entre parenthèses le nom valide auparavant).

- *Ganoderma lipsiense* (Batsch) Atk. (*G. applanatum*)
- *Phellinus tuberculosus* (Baumg.) Niemelä (*P. pomaceus*)
- *Bondarzewia mesenterica* (Schaeff.) Kreisel (*B. montana*)
- *Leccinum rufum* (Schaeff.) Kreisel (*L. aurantiacum*)
- *Panaeolus* (*Anellaria*) *fimiputris* (Bull.:Fr.) Qué. (*A. semivota*)

- *Beletus reticulatus* Schaeff. (*B. aestivalis*)
- *Hebeloma senescens* (Batsch) Sacc. (*H. edurum*)
- *Russula xerampelina* (Schaeff.) Fr. (*R. erythropus*)
- *Strobilomyces strobilaceus* (Scop.: Fr.) Berk. (*S. floccopus*)

D'autres changements de nom sont devenus nécessaires en raison du fait que Secretan a vu tous ses noms rendus invalides — parce qu'il n'a pas toujours employé la nomenclature binaire — par exemple *Amanita inaurata* Secr. devient *A. ceciliae* (Berk. & Br.) Sacc.; *Leccinum testaceoscabrum* (Secr.) Sing. est récemment nommé *L. versipelle* (Fr. in Fr. & Hök.) Watl.; et *Lyophyllum fumatofoetens* (Secr.) J. Schff. doit se nommer *L. leucophaeatum* (Karst.) Karst.

Dans certains cas, il faut avoir fin nez pour reconnaître la raison d'un changement de nom. Le Bolet élégant doit se nommer actuellement *Suillus flavus* (Whith.) Sing.; il ne s'agit pourtant pas d'un synonyme plus ancien remplaçant *S. grevillei*, mais bien *S. nueschii*; mais comme on a reconnu récemment que *S. nueschii* est en fait le Bolet élégant, c'est le nom le plus ancien attribué à ces «deux» espèces qui doit être utilisé.

Il y a de plus des cas où pour un nom unanimement reconnu comme invalide on nous offre maintenant deux alternatives «nouvelles». Le Bolet visqueux par exemple, jusqu'ici nommé *Suillus aeruginascens* est ici rebaptisé *S. viscidus* et ailleurs *S. laricinus*; *Amanita aspera*, l'Amanite rugueuse se trouve dans la littérature actuelle soit sous *A. queletii*, soit sous *A. franchetii*. Ici, malheureusement, mes connaissances et les documents à ma disposition sont insuffisants pour approfondir les raisons de cet état de chose.

Lorsqu'on élève une variété un rang d'espèce, il peut éventuellement se poser des problèmes de nomenclature. Généralement, le qualificatif variétal devient tout simplement l'épithète spécifique; par exemple la variété verte de la Russule à odeur de marée — *Russula xerampelina* var. *elaeodes* — a été élevée au rang spécifique par Romagnesi qui l'a nommée *R. elaeodes* (Bres.) Romagn. Mais il peut alors se produire des cas d'homonymie; il y a homonymie si le même nom est utilisé pour deux espèces différentes et alors le nom le plus récent est automatiquement invalide.

C'est l'obstacle auquel s'est heurté Marcel Bon lorsque dans sa clé du genre *Agaricus* (Documents Mycologiques, 15.60. 1985) il fit de la variété *veneris* de l'*A. aestivalis* l'espèce *A. veneris* (Heim & Becker) Bon; il lui avait échappé que Fries, en 1874 déjà, avait employé cette épithète pour une autre espèce; dans le fascicule 61 de la même revue, il corrigea son erreur et *A. veneris* devient *A. heimii*, Bon.

Des cas d'homonymie conduisant à un nom invalide peuvent se produire éventuellement même lorsqu'on veut apporter une correction purement formelle, apparemment, à un nom générique. Cela est arrivé pour le champignon nommé autrefois *Drosophila vernalis*, que Moser rebaptisa en 1967 *Psathyrella vernalis* (Lge) Mos. comb. nov. Ce binôme se révéla récemment avoir été utilisé en 1947 par Velenovsky, mais pour une autre espèce; un nom nouveau devenait nécessaire et en 1984 G. Hirsch proposa *Psatharella groegeri*.

La plupart du temps, les modifications des Règles provoquent une recherche intensive de noms «corrects». A l'occasion, des retombées inattendues se produisent: on découvre que tel nom, utilisé depuis fort longtemps, a été publié de façon invalide, même en ne tenant compte que des Règles anciennes. Trois exemples:

- Le Plutée à lames bordées de noir — *Pluteus atromarginatus* — est aujourd'hui *P. tricuspidatus* Vel.;
- *Inocybe adaequata* (Britz.) Sacc. doit remplacer *Inocybe jurana*, pour une antériorité de 3 ans (!).
- Le binôme *Clitocybe hydrogramma* (Clitocybe à odeur fétide) est de toute évidence un nom incorrect, appliqué primitivement à un Entolome, et est remplacé aujourd'hui par *Clitocybe phaeophthalma* (Pers.) Kuyper.

Même des corrections grammaticales n'échappent pas au Progrès. On a fait remarquer, par exemple, que les noms de genres terminés par *-ites* sont en fait des noms masculins et que par conséquent on doit écrire *Rozites caperatus*, *Lenzites betulinus*, etc. Dans le même ordre d'idées, on reste déconcerté par les épithètes dérivant d'un nom de personne: on écrit *muellerianus* mais *bresadolanus*, *moseri* mais *friesii*... Si l'on ne connaît pas les langues anciennes, il n'est pas possible de savoir si, dans un mot composé, un

trait-d'union est nécessaire ou non: on écrit *spadiceogrisea*, mais *pygmaeo-affinis* et *viridimarginata* mais *noli-tangere*, etc. Mais inutile de développer davantage de telles questions, en somme plutôt secondaires, dont les règles d'application ne sont du reste apparemment pas respectées dans la littérature. Il est certain que des Règles de nomenclature sont nécessaires. Des mycologues de renom se posent pourtant sérieusement la question de savoir s'il est sensé de continuer à édicter à ce sujet des déclarations doctorales. Pour le mycologue amateur, peu informé de ces problèmes de fond, cette question est encore plus pertinente: bon nombre de changements de noms nous apparaissent comme des subtilités ou comme un pur formalisme, et cela souvent avec de bonnes raisons. Qui nous dira pourquoi, dans ce contexte, des Règles permettent de «conserver» des noms usuels de genres et de familles, c'est à dire de les protéger de synonymes ou d'homonymes pourtant antérieurs, alors que jusqu'ici les mêmes Règles ne permettent pas de conserver des noms d'espèces devenus usuels depuis longtemps, au moins pour les plus courantes? P. S. J'ai appris après avoir terminé le présent article qu'en été 1987 s'est tenu un nouveau Congrès International de Nomenclature Botanique: je ne connais pas les résultats de ses délibérations. Au cas où — comme certains Mycologues en ont apparemment exprimé le désir — certaines décisions de Sydney auraient été révoquées, les indications ci-dessus perdraient un peu de leur actualité, mais elles garderaient peut-être au moins une certaine signification historique...

Heinz Baumgartner, Wettsteinallee 147, 4058 Basel

(trad.: F. Brunelli)

Pilzlerlatein

Es ist sicher überflüssig, an dieser Stelle die Begriffe Jägerlatein oder Fischerlatein näher beschreiben zu wollen. Wer kennt es noch nicht, das Männchen, welches mit weit ausgebreiteten Armen versucht, einem staunenden Zuhörer zu verdeutlichen, wie unvorstellbar lang die am letzten Samstag gefangene Forelle gewesen sei? Ich vermute, dass mancher etwas wenig kreativ veranlagte Humorzeichner ohne dieses altbewährte Thema recht bald brotlos würde und stempeln gehen müsste. Haben Sie, liebe Leser, schon einmal die Gelegenheit gehabt, eine Gruppe von Pilzern bei einem sogenannten «Erntedankfest» zu beobachten? Wenn Sie diese Frage positiv beantworten können, wird Ihnen der Ausdruck «Pilzlerlatein» kein Fremdwort mehr sein. Sie werden es mir hoffentlich nicht übelnehmen, wenn ich in den folgenden Zeilen versuchen werde, diese seltsame Sprache dem weniger begünstigten Leser etwas verständlicher zu machen. Genaugenommen gibt es eigentlich drei recht unterschiedliche Erscheinungsformen des Pilzlerlateins.

Die für mich unangenehmste Form basiert auf einer glatten Lüge. Boletus findet es einfach lächerlich, wenn ihm ein «Pilzlateiner» ernsthaft weismachen will, dass er am 15. August im Schrebergarten seines Vaters mindestens zwei Kilogramm Speisemorcheln ernten konnte... Die weitaus häufigste Art von Pilzlerlatein kommt durch meist ungewollte Übertreibungen von an und für sich wahren Begebenheiten zustande. Der im letzten Herbst gefundene, in der Tat recht ansehnliche Steinpilz wird von Erzählung zu Erzählung immer grösser und erhält mit der Zeit unglaubliche Dimensionen. Es wäre unklug, berechtigt auftauchende Zweifel zu äussern. Der Erzählende würde dadurch tödlich beleidigt, denn er glaubt sehr oft selbst an seine Story. Ich habe bei der Beurteilung solcher Geschichten den «Pilzlerschen Reduktionsfaktor» von 0,6 eingeführt. Wenn ein Pilzfreund also mit überzeugenden Worten erklärt, der gefundene Eichhase hätte ein Gewicht von sechs Kilogramm aufgewiesen, wird besagter Pilz doch immerhin das recht beachtliche Gewicht von etwa dreieinhalb Kilogramm auf die Waage gebracht haben.

Die dritte und nach meinem Geschmack liebenswürdigste Abart des Pilzlerlateins erhebt keinen Anspruch auf Glaubwürdigkeit. Die erzählten Geschichten sind frei erfunden und meist so abstrakt, dass selbst der blutigste Pilzlerlaie niemals in Versuchung käme, dies als bare Münze zu nehmen. Es braucht sicherlich eine recht grosse Portion Humor oder Wein — oder beides dazu —, um mit todernstem Gesicht zu erzählen, dass es ohne Kettensäge ein Ding der Unmöglichkeit gewesen wäre, die kürzlich gefundene Riesenmorchel fällen zu können. Solche Geschichten animieren die Tischrunde zu immer grösseren